

**Comment créer un comité local?**

**« Pour un droit de la nationalité moderne**

**(initiative pour la démocratie) »**

**état au 30 avril 2023**

**Pour :**

**Comité d’initiative**

**Comité d’Action Quatre Quarts**

**Responsables des comités locaux**

****

## **1. Que sont les comités locaux ? Que font-ils ?**

Les comités locaux regroupent des personnes qui souhaitent s’engager activement en faveur d’un droit de la nationalité moderne. Dans la phase de collecte des signatures, il s’agit avant tout de participer. Pour cela, il faut obtenir des autorisations pour les actions de collecte, organiser des stands et rassembler le matériel (feuilles de signatures, flyers, autocollants, bannières, argumentaire, etc.

## **2. Comment puis-je créer un comité local ?**

Tu es la/le bienvenu-e pour créer ton propre comité local. Il ne doit pas nécessairement s’agir d’un grand groupe, il est surtout important que de petits groupes se forment dans des localités plus petites. Si tu es intéressé-e, contacte notre secrétariat à l’adresse kontakt@aktionvierviertel.ch et nous te soutiendrons dans la création de ton comité.

## **3. Quelles sont les tâches d'un comité local ?**

**Organisation**

Chaque comité local est dirigé par des coordinatrices/teurs qui sont notamment responsables de la communication avec le secrétariat et qui organisent des rencontres et des actions collectives. Idéalement, il y a deux à quatre coordinateurs par comité local.

**Planification de la collecte**

Au sein du comité local, planifiez la période de collecte et quand vous souhaitez collecter un objectif déterminé de nombre de signatures. Les événements locaux ou les jours fériés peuvent, par exemple, être pris en compte. En dehors des festivals, il est également possible de collecter des signatures. Mais il n’y a pas de lieu de collecte parfait ; de nombreuses signatures peuvent également être récoltées sur le marché hebdomadaire ou devant la Migros. En règle générale, 10 signatures par heure sont une bonne chose.

Le secrétariat peut vous aider à planifier la collecte.

**Autorisations**

En général, la collecte mobile (sans emplacement fixe ni infrastructure) de signatures par des personnes individuelles (pas plus de trois personnes) est permise sans autorisation. Cela vaut pour l’espace public (pas pour les gares ou les trains, qui appartiennent aux CFF). Toutefois, pour les grands groupes de rassemblement, des autorisations sont également nécessaires dans l’espace public. Si vous souhaitez organiser quelque chose de plus grand, assurez-vous donc d'avoir demandé une autorisation.

**Questions difficiles**

Si, pendant la collecte des signatures, les mêmes questions difficiles sur le fond ou les mêmes points de discussion sur l'initiative reviennent sans cesse, rassemblez-les et envoyez-les au secrétariat. Nous intégrerons ces questions dans notre argumentaire et rédigerons les réponses correspondantes.